

Fédération SUD Éducation

17, Bld de la Libération, 93200 St Denis Tél.: 01 42 43 90 09

fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



St Denis le 22 mars 2016

Rythmes scolaires : le ministère s'acharne ! **Une seule solution: l'abrogation!**

Un échec manifeste

La réforme des rythmes scolaires est un échec les personnels et pour les élèves. manifeste, contestée de toute part avec un bilan catastrophique tant pour les enseignant-e-s que Non seulement les dispositions Hamon, pour les élèves.

scolaire, municipalités intrusives avec les PEDT, veaux. fatique accrue pour les élèves et les personnels. La liste est longue mais le ministère s'acharne.

Déréglementations réglementaires

l'éducation (partie réglementaire) les dispositions dérogatoires du Décret Hamon sur les rythmes Les dispositions Hamon poussent à généraliser par le Décret Peillon.

Comme à son habitude, le ministère pérennise bilan de ces expérimentations.

Une réforme toujours néfaste

d'éviter les pires effets de la réforme Peillon, des personnels sur le territoire. elles ne changent pas le fond de cette réforme

et elles n'effacent pas ses effets néfastes pour

aujourd'hui pérennisées, n'ont pas réellement Emplois du temps absurdes, amplitude horaires réglé les problèmes posés par la réforme augmentée, confusion entre périscolaire et Peillon, mais elles en ont même créé de nou-

Des économies pour les mairies

Réunir sur un après-midi les activités périscolaires répond uniquement à une partie Il veut introduire à titre définitif dans le code de des préoccupations budgétaires des mairies.

scolaires, avec lequel il avait tenté (en vain) de des journées de 6 heures, à l'encontre des déminer la réforme des rythmes scolaires initiée motivations supposément chrono-biologiques de la réforme.

Renforcer les inégalités territoriales

des dispositions introduites au départ à titre L'allègement des semaines en raccourcissant d'expérimentations sans présenter le moindre les vacances crée un cadre horaire global sur l'année, ce qui va vers l'annualisation du temps de travail des personnels. Cela permet aux communes de « municipaliser » le calendrier Pourtant, si ces dérogations ont parfois été des vacances et renforce la territorialisation de accueillies positivement, comme une possibilité l'école au détriment de l'égalité des élèves et

SUD éducation votera contre ce texte présenté au CSE du 25 mars 2016, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme Peillon des rythmes scolaires dont nous continuons de revendiguer l'abrogation et le remplacement par une autre réforme, radicalement différente, dans l'intérêt des élèves, des personnels, et de l'école.